
CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DU CANTON D'ANCENIS

**Mercredi 18 mars 2025
Ancenis-Saint-Géréon**

Procès-verbal

SIVOM DU CANTON D'ANCENIS
Mercredi 18 mars 2025
Ancenis-Saint-Géréon - Salle du Conseil municipal

ÉTAIENT PRÉSENTS : CADOREL Laure, CAILLET Florent, De KERGOMMEUX Bruno, ORHON Rémy, PRODHOMME Sébastien, RAMBAULT Gilles, RIALET Myriam, ROUSSEAU Régis, PRAUD Jacques, MERCIER Rémi, BENOIT Bruno, CHICOISNE Bruno, LEGRAS Frédéric, LEMARIE Agnès, YOU Nadine, BESSON Franck, PERROIN Noëlle, PLESCY Céline, MERCIER Laurent, ORHON Jean-François, DE LABAUDERE Pierre, MELLIER Stéphane, RABERGEAU Henri, BUCHET Patrick et FLEURY Yannick.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES : KERVADEC Renan, LE JALLE Fanny, VIEAU André-Jean, RAYMOND Nicolas, ROUSSEAU Sarah, PHILIPPEAU Christelle, CORABOEUF Antony, CORITON Bruno, CORNILLEAU Amélie,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Florent CAILLET est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS

Il est donné lecture des pouvoirs de : KERVADEC Renan à RAMBAULT Gilles, VIEAU André-Jean à CAILLET Florent, RAYMOND Nicolas à CHICOISNE Bruno, ROUSSEAU Sarah à YOU Nadine, PHILIPPEAU Christelle à PRAUD Jacques, CORABOEUF Antony à BESSON Franck, CORITON Bruno à MERCIER Laurent, CORNILLEAU Amélie à MELLIER Stéphane.

APPROBATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 18 décembre 2024 est approuvé par les conseillers syndicaux.

INFORMATIONS :

Démission de Mme HENRY Anne-Marie, conseillère municipale à Mésanger.

FINANCES – EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ASSOCIATION INTER-CANTONALE DE MAINTIEN A DOMICILE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION– N°001-2025

Rapporteur : Rémy ORHON

Le Trésorier a établi le compte de gestion 2024, qui retrace les mouvements financiers effectués au titre du budget en partant d'un bilan de début de l'exercice et aboutissant à un nouveau bilan financier de fin d'exercice.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Intervention M. le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, nous passons au vote.

Il est proposé que le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

DECLARE que les comptes de gestion, dressés pour chacun des budgets pour l'exercice 2024, par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**FINANCES – EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ASSOCIATION INTER-CANTONALE
DE MAINTIEN A DOMICILE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF– N°002-2025**

Rapporteur : Rémy ORHON

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le document de présentation synthétique du compte administratif 2024, établi par budget, joint à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT le document technique du compte administratif 2024 soumis à l'assemblée délibérante, respectant la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT l'approche synthétique de l'exécution 2024 :

- Pour le budget principal :

1 - Résultats reportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		8 433,24 €	8 433,24 €
b/ Investissement (c/001)		942,57 €	942,57 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	124 156,12 €	132 766,76 €	8 610,64 €
<i>mouvements réels</i>	120 756,68 €	132 766,76 €	12 010,08 €
<i>mouvements d'ordre</i>	3 399,44 €	-	3 399,44 €
b/ Investissement	- €	3 399,44 €	3 399,44 €
<i>mouvements réels</i>	- €	- €	- €
<i>mouvements d'ordre</i>	- €	3 399,44 €	3 399,44 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>			- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	124 156,12 €	141 200,00 €	17 043,88 €
b/ Investissement	- €	4 342,01 €	4 342,01 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			21 385,89 €
5 - Restes à réaliser			
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (4+5)			21 385,89 €
a/ Fonctionnement	124 156,12 €	141 200,00 €	17 043,88 €
b/ Investissement	- €	4 342,01 €	4 342,01 €

- Pour le budget annexe « association inter-cantonale de maintien à domicile - association centre de santé de la région d'Ancenis » :

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats reportés			
a/ Fonctionnement (c/002)	31 325,61 €		- 31 325,61 €
b/ Investissement (c/001)		50 762,50 €	50 762,50 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	8 919,67 €	8 690,24 €	- 229,43 €
<i>mouvements réels</i>	8 919,67 €	8 690,24 €	- 229,43 €
<i>mouvements d'ordre</i>	- €	- €	- €
b/ Investissement	10 719,30 €	10 492,08 €	- 227,22 €
<i>mouvements réels</i>	10 719,30 €	10 492,08 €	- 227,22 €
<i>mouvements d'ordre</i>	- €	- €	- €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>			- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	40 245,28 €	8 690,24 €	- 31 555,04 €
b/ Investissement	10 719,30 €	61 254,58 €	50 535,28 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			18 980,24 €
5 - Restes à réaliser			
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (4+5)			18 980,24 €
a/ Fonctionnement	40 245,28 €	8 690,24 €	- 31 555,04 €
b/ Investissement	10 719,30 €	61 254,58 €	50 535,28 €

M. le Président n'assiste pas à la présentation et au vote.

Présentation du diaporama.

Intervention Nadine YOU :

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, nous passons au vote.

Il est proposé que le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 32

Votants : 32

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

ELISE Nadine YOU pour présider la séance au cours de laquelle le compte administratif du Président est débattu, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT.

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif tel qu'il a été résumé.

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portée à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés préalablement.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Rapporteur : Rémy ORHON

Le Trésorier a établi le compte de gestion 2025, qui retrace les mouvements financiers effectués au titre du budget en partant d'un bilan de début de l'exercice et aboutissant à un nouveau bilan financier de fin d'exercice.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} avril 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Intervention M. le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, nous passons au vote.

Il est proposé que le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

DECLARE que les comptes de gestion, dressés pour chacun des budgets pour l'exercice 2025, par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**FINANCES – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ASSOCIATION INTER-CANTONALE
DE MAINTIEN A DOMICILE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF– N°004-2025**

Rapporteur : Rémy ORHON

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le document de présentation synthétique du compte administratif 2025 arrêté au 1^{er} avril 2025, établi par budget, joint à la présente délibération ;

VU la délibération du 10 juillet 2024, actant le principe de dissolution du SIVOM au 1^{er} avril 2025 ;

VU la délibération du 10 juillet 2024, fixant les règles de liquidation dans le cadre de la dissolution ;

CONSIDÉRANT le document technique du compte administratif 2025 soumis à l'assemblée délibérante, respectant la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT l'approche synthétique de l'exécution 2025 :

- Pour le budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats reportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		17 043,88 €	17 043,88 €
b/ Investissement (c/001)		4 342,01 €	4 342,01 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	22 239,52 €	11 658,68 €	- 10 580,84 €
<i>mouvements réels</i>	15 393,24 €	6 744,12 €	- 8 649,12 €
<i>mouvements d'ordre</i>	6 846,28 €	4 914,56 €	- 1 931,72 €
b/ Investissement	4 914,56 €	6 846,28 €	1 931,72 €
<i>mouvements réels</i>	- €	- €	- €
<i>mouvements d'ordre</i>	4 914,56 €	6 846,28 €	1 931,72 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>			- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	22 239,52 €	28 702,56 €	6 463,04 €
b/ Investissement	4 914,56 €	11 188,29 €	6 273,73 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			12 736,77 €
5 - Restes à réaliser			
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (4+5)			12 736,77 €
a/ Fonctionnement	22 239,52 €	28 702,56 €	6 463,04 €
b/ Investissement	4 914,56 €	11 188,29 €	6 273,73 €

- Pour le budget annexe « association inter-cantonale de maintien à domicile - association centre de santé de la région d'Ancenis » :

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats reportés			
a/ Fonctionnement (c/002)	31 555,04 €	-	31 555,04 €
b/ Investissement (c/001)		50 535,28 €	50 535,28 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	1 334,25 €	1 266,06 €	- 68,19 €
<i>mouvements réels</i>	1 334,25 €	1 266,06 €	- 68,19 €
<i>mouvements d'ordre</i>	- €	- €	- €
b/ Investissement	2 754,26 €	2 623,02 €	- 131,24 €
<i>mouvements réels</i>	2 754,26 €	2 623,02 €	- 131,24 €
<i>mouvements d'ordre</i>	- €	- €	- €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>			- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	32 889,29 €	1 266,06 €	- 31 623,23 €
b/ Investissement	2 754,26 €	53 158,30 €	50 404,04 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			18 780,81 €
5 - Restes à réaliser			
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (4+5)			18 780,81 €
a/ Fonctionnement	32 889,29 €	1 266,06 €	- 31 623,23 €
b/ Investissement	2 754,26 €	53 158,30 €	50 404,04 €

M. le Président n'assiste pas à la présentation et au vote.

Présentation du diaporama.

Intervention Nadine YOU :

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, nous passons au vote.

Il est proposé que le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 32

Votants : 32

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

ELISE Nadine YOU pour présider la séance au cours de laquelle le compte administratif du Président est débattu, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT.

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif tel qu'il a été résumé.

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portée à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés préalablement à la date du 1^{er} avril 2025.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Intervention M. le Président :

Avant de clôturer la séance est-ce qu'il y a des questions ? Oui.

Intervention Franck BESSON :

Concernant le 11 novembre, comment nous allons procéder dorénavant ?

Intervention Gilles RAMBAULT :

Nous continuerons de faire le roulement entre les communes. Cette année c'est la ville d'Oudon qui accueillera. Le Souvenir Français souhaite une réunion avec les Maires et élus en 2026 pour le nouveau mandat afin d'échanger sur ce sujet.

Intervention M. le Président :

Avant de conclure, je souhaiterais remercier les services pour le travail fourni pour cette dissolution. S'il n'y a pas d'autres questions, nous clôturons la séance.